



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-12-2025 /

Dossier complet le : 05-12-2025 /

N° d'enregistrement : 010068/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaiques sur paturage bovin - Hiesse (16490)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

H2AIR

Raison sociale

H2AIR

N° SIRET

50200906100057

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Mahfouz

Prénom(s)

Roy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques adaptées à l'élevage bovin. L'implantation a été réfléchi en collaboration avec l'exploitant agricole du site. Cette démarche a abouti à l'adaptation technique du projet, des machines utilisées et des itinéraires techniques employés. Les ombrières agrivoltaïques seront constituées de structures fixes permettant d'élever des panneaux photovoltaïques à une hauteur minimale de 2,40m, permettant une circulation aisée des animaux et de l'éleveur. Les structures envisagées, de type mono-pieu, couple à un espacement inter-rang de 6m, un espacement inter-pieu de plus de 10m ainsi qu'à un recul minimal de 10m en bout de table par rapport à la clôture mise en place, permettent la continuité du passage et les manœuvres des engins agricoles. La puissance installée est estimée à environ 7 à 9 MWc (la puissance effective dépendra de la puissance des panneaux disponibles), soit 3,2 ha de surfaces photovoltaïques projetées au sol reparties sur environ 7,5 ha de prairies. Des aménagements agricoles légers (abreuvoirs, affouragements, parcs de contention) seront disposés au sein du projet pour faciliter la gestion du troupeau. L'électricité produite sera injectée sur le réseau public d'électricité. Le raccordement pourra se

4.2 Objectifs du projet

Ce projet consiste à mettre en place une double activité de production d'électricité renouvelable et de pâturage bovin par l'installation d'ombrières agrivoltaïques. Les terrains concernés sont dédiés à la production fourragère depuis la campagne culturale 2024. Ce projet agrivoltaïque, par la synergie entre l'activité de pâture bovine et la production photovoltaïque, a pour objectif de répondre à une double problématique : agricole et énergétique. D'un point de vue agricole : - Améliorer le bien-être animal par la protection qu'offre les ombrières face aux épisodes de chaleurs de plus en plus fréquents notamment pendant les périodes estivales, améliorant à cet égard le confort thermique des animaux. - Optimiser la ressource fourragère avec une pousse plus homogène de l'herbe et une production plus étalée sur l'année sous les panneaux. D'un point de vue énergétique : - Produire de l'électricité d'origine renouvelable à destination du réseau public d'électricité. Le productible attendu est d'environ 9,7 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de presque 4500 personnes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Au vu de la puissance installée et du type de centrale en ombrières agrivoltaiques, les travaux s'étaleront sur une durée d'environ 6 à 8 mois et seront constituées des phases suivantes : - Préparation du site et installation du chantier dont installation de la base-vie et d'une aire de stockage - Construction du réseau électrique dont réalisation des tranchées au sein de la centrale - mise en place des structures dont pose des fondations de type pieux battus ou vissés limitant l'emprise au sol, montage des structures et pose des modules photovoltaïques. Des précisions sur le dimensionnement des fondations seront apportées en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2AVP qui sera réalisée en amont du chantier. - installation des locaux techniques (1 poste de livraison et 4 postes de transformation) - câblage et raccordement - remise en état des zones impactées par la construction des ombrières et reensemencement pour l'élevage bovin si nécessaire - mise en place des aménagements agricoles si nécessaires (abreuvoirs, affouragements ...) - mise en service des ombrières

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation des ombrières agrivoltaiques est prévue pour une durée initiale de 30 ans. L'électricité produite par les modules photovoltaïques sera injectée sur le réseau public de distribution d'électricité. Une maintenance préventive sera nécessaire pour assurer l'efficacité de production durant toute sa durée de vie, sa fréquence et ses modalités seront adaptées au contexte environnementale du site (présence de particules fines...). Deux types de nettoyage pourront être différenciés : - Nettoyage dit cible en minimum d'étapes de la totalité des modules une fois tous les cinq ans (maintenance préventive) afin d'enlever la poussière, les dépôts et salissures, - Nettoyage dit plus efficace et au cas par cas si présence de taches ou traces apparentes. Conformément aux engagements pris avec le propriétaire, au bout de la durée de 30 ans, deux issues sont possibles pour les ombrières agrivoltaiques : - elles sont démantelées et le terrain remis en état à la charge du porteur de projet d'ombrières agrivoltaiques - leur exploitation est prolongée pour une période de 20 ans supplémentaire. À l'issue de cette éventuelle prolongation, les ombrières seront démontées et le terrain remis en état à la charge du porteur de projet agrivoltaïque. Cette étape nécessitera des moyens communs au chantier de construction, néanmoins la durée de ce chantier sera plus courte que celui de la construction. Les panneaux pourront faire l'objet d'un recyclage vers les filières adaptées. L'exploitation agricole mise en place sous les ombrières perdurera pendant toute la durée d'exploitation, la conception des ombrières agrivoltaiques a été étudiée afin de permettre le bon déroulement de l'activité de pâturage bovin.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire. En attente de retour de la DDT16 sur nécessité d'une déclaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 3.3.1.0, selon prise en compte ou non des pistes en Grave Non Traitee, qui restent perméables.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée : 7 a 9 MWc repartis sur 7,5 ha de prairies	(7 a 9, MWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la CdC Charente Limousine, approuve le 9/03/2020. Les ombrières sont implantées en zone Agricole (A) Les parcelles en zone Naturelle protégée (Np) sont uniquement clôturées,

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Source : https://www.geoportail.gouv.fr/ + https://inpn.mnhn.fr La ZNIEFF de type 1 la plus proche, Bois des Signes (Identifiant national : 540006875) est située a 1,5 km au sud du projet La ZNIEFF de type 2 la plus proche, Region de Pressac, Etang de Combours (identifiant national : 540003505) est située a 5,4 km au Nord du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/carte-interactive-des-com
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/communes-de-la-loi-littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site d'étude est implanté à 18 km des voies concernées par un PPBE. Il s'agit en l'espèce de la route nationale N 141, au Sud du site d'étude. Ce dernier est également implanté à 28 km de la nationale N10 qui est concernée par un PPBE. La route départementale D196 en limite Sud du site d'étude n'est pas concernée par le PPBE. Ainsi, le site d'étude n'est pas concerné par un PPBE. Le projet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet est situé à 2,5 km du périmètre de protection de monument historique le plus proche : église romane de Saint-Hilaire à Epenède Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ La distance, la topographie et la végétation empêchent la visibilité sur le site du projet depuis l'église.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zones humides identifiées par reconnaissances floristiques et sondages pédologiques. Elements artificialisants (locaux techniques, citerne SDIS) évitent les ZH floristiques. 1 local technique en ZH pédologique. Par endroits, des ombrières seront implantées au-dessus de zones humides. Les tables sont perméables (interstices 2cm) et permettent un ruissellement diffus. Couple à la hauteur (2 4 m point bas)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Source : https://www.georisques.gouv.fr/
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	non concerne
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source : https://infoterre.brgm.fr/viewer/ Selon les bases de données BASIAS (carte des anciens sites industriels et activités de services) et ex-BASOL (sites et sols pollués), consultables sur le site internet Georisques, Ainsi, aucun site pollué n'est identifié dans un rayon de 500 m autour du site d'étude ni sur l'emprise de ce dernier.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	https://adour-garonne.eaufrance.fr/carto/carte ZRE1602 : Arrêté préfectoral du 24 mai 1995
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	https://carto.atlasante.fr Aucun captage AEP ou périmètre de protection associée n'est répertorié au droit du site d'étude. Toutefois, à 450 m au Sud-Ouest du site est localisé un périmètre de protection éloigné, associé à un captage AEP implanté à 2,5 km au Sud-Ouest du site d'étude.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte Le seul site Natura 2000 situe dans l'environnement du projet est la ZPS FR5412019 - Region de Pressac, etang de Combours. Situee a 5,4 km au Nord du projet
D'un site classé ?	☐	☒	Source: http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun impact a prévoir, le projet n'est pas de nature a engendrer des prelevements dans les masses d'eau souterraines, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation, en dehors du nettoyage ponctuel des panneaux. Des techniques de nettoyage « a sec » sont utilisees dans les secteurs geographiques ou l'utilisation de la ressource en eau est problematique.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun impact a prévoir, le projet en ombrières agrivoltaiques n'est pas de nature a consommer de l'eau souterraine, ni en phase en chantier ou demantelement, ni en phase exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun impact a prévoir, le projet n'est pas de nature a consommer des materiaux (ex : pas excavation, pas de remblais), ni en phase chantier, ni en phase exploitation. Le terrain presentant une topographie relativement plane, les rares terrassements seront localises au niveau des fondations des structures et des postes techniques.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun impact a prévoir, le projet n'est pas de nature a consommer des materiaux (ex : pas excavation, pas de remblais), ni en phase chantier, ni en phase exploitation.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas de consommation eau potable, en dehors nettoyage ponctuel panneaux. Techniques de nettoyage « a sec » utilisées dans les secteurs géographiques ou utilisation eau problématique. Pas de rejets des eaux au réseau d'assainissement. Seules eaux pluviales seront rejetées directement au sol, après ruissellement sur les panneaux, et pourront s'infiltrer dans le sol ou s'écouler vers réseau
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'implante sur des parcelles de paturage. L'implantation des ombrières évite les milieux les plus sensibles : bosquets, mares et fosses. Les éléments artificialisants sont implantés en dehors des zones humides floristiques. La conception des ombrières permet de préserver la pousse des végétaux en dessous. La clôture entourant l'emprise agricole intégrera des
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun impact à prévoir, un site Natura 2000 se situe à 5,4 km au Nord du projet, la ZPS « Région de Pressac, étang de Combours » (n° FR5412019). Ce site a été désigné car il abrite un cortège notable d'oiseaux d'eau inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux (voir carte ci-dessous). La Pie-grièche écorcheur est la seule espèce présente sur le projet et citée sur le formulaire standard de données de cette ZPS. Toutefois en raison de l'éloignement relatif de
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La vocation agricole du terrain est conservée. L'implantation des ombrières agrivoltaiques est pensée pour permettre le développement d'une activité de paturage bovin. Espacement de 6 m entre les ombrières, mono-pieux et une hauteur au point bas de 2,4m, afin de ne pas gêner la circulation des bovins et de l'éleveur. Seules les emprises de locaux techniques et de les
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas concerné par le risque TMD par canalisations et est concerné faiblement par le risque TMD par voie routière. Selon le DDRM de la Charente, la commune de Hiesse est concernée par le risque de TMD en raison de la présence de la route départementale D948 localisée à 2,3 km à l'Est du site d'étude. Le projet est situé en dehors de tout périmètre de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aucune zone inondable n'est présente au droit ou à proximité immédiate du site d'étude. En outre, aucun mouvement de terrain ou cavité souterraine n'a été recensé au droit ou à proximité du site. Le site d'étude est concerné par le risque de retrait/gonflement des argiles à fort aléa, toutefois aucun PPR n'a été adopté. La commune de Hiesse n'est pas soumise à l'aléa feu forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun impact à prévoir, l'activité du projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun impact à prévoir, l'activité du projet n'est pas de nature à être perturbée par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Durant la phase chantier pour la livraison des éléments nécessaires à la construction des ombrières et des éléments constitutifs de l'installation. Durant l'exploitation, une maintenance préventive ou effective sera réalisée à un rythme très faible (annuel ou bi-annuel) et n'est donc pas significative. La phase de démantèlement engendrera également des déplacements mais de façon moins importante qu'en phase chantier.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier : les engins de travaux peuvent être source de bruit durant la phase de pose des fondations et de montage des structures. Pas d'impact significatif en phase exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase chantier : les engins de travaux peuvent être source de bruit durant la phase de pose des fondations et de montage des structures.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucun impact à prévoir, l'activité du projet n'est pas de nature à engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucun impact à prévoir, l'activité du projet n'est pas de nature à être perturbée par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier seulement : seule l'étape ponctuelle de technique de pose des fondations peut possiblement générer des vibrations mais cela est difficilement quantifiable.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucun impact à prévoir, l'activité du projet n'est pas de nature à être perturbée par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun impact à prévoir, l'activité du projet n'est pas de nature à engendrer des émissions lumineuses significatives.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun impact à prévoir, l'activité du projet n'est pas de nature à être perturbée par des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun impact à prévoir, l'activité du projet n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air. Le projet est au contraire de nature à permettre l'évitement d'émission de gaz à effet de serre en permettant d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun impact a prévoir, l'activité du projet n'est pas de nature a engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucun impact a prévoir. Le projet ne necessite pas de demolition de bati ou d'excavation du sol. Les panneaux solaires installes seront demanteles a l'issue de l'exploitation et seront diriges vers les filieres de recyclage adequats. La phase chantier peut eventuellement etre generatrice de dechets. un dispositif de gestion adapte sera mis en place et les eventuels dechets seront rediriges vers les filieres de gestion adequates.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun impact a prévoir. Projet situe en dehors de tout site classe ou inscrit, perimetre de protection monument historique, zone de presumption de prescription archeologique
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La conception des ombrières agrivoltaiques est faite de maniere a permettre la mise en place concomitante d'une activité de paturage bovins. La vocation agricole du terrain est donc conservee.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne, le projet n'est pas de nature a engendrer d'incidences significatives.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne, le projet n'est pas situe a proximite d'une frontiere

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a fait l'objet d'un diagnostic environnemental, disponible en annexe du present CERFA. Les mesures d'evitement et de reduction y sont detaillees, ainsi que les mesures d'accompagnement et de suivi. D'autre part, conformément a la reglementation relative aux installations agriPV, le projet fera l'objet d'un suivi des indicateurs agricoles par un organisme habilete.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le porteur du projet estime que le present projet peut etre dispense d'evaluation environnementale. En effet, les ombrières s'implantent uniquement sur une emprise classée A au PLUi de la communauté de communes, et participent à la pérennisation d'une exploitation agricole locale. La mise à disposition du site à la pâture bovine, compatible avec la technologie ombrières, permet une synergie des usages sur ce site. Le projet rend service à l'exploitation. Le projet est situé en dehors de tout zonage réglementaire et d'inventaire pour le milieu naturel, en dehors de tout zonage relatif au patrimoine culturel et archéologique, en dehors de tout zonage relatif aux risques naturels et technologiques. En outre, des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont mises en place. Le projet en phase travaux n'engendrera que peu

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

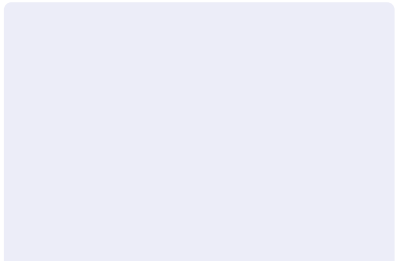
Nom Ducasse

Prénom Francois

Qualité du signataire Responsable de projets

À Bordeaux

Fait le 05-12-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)